



**HAL**  
open science

## Une certaine idée de la nation : le collège de la Sainte Famille et l'Égypte nassérienne (1949-1962)

Frédéric Abécassis

► **To cite this version:**

Frédéric Abécassis. Une certaine idée de la nation : le collège de la Sainte Famille et l'Égypte nassérienne (1949-1962). Décobert, Christian;. Itinéraires d'Égypte, Mélanges offerts au père Maurice Martin, s.j., Institut Français d'Archéologie Orientale, pp.249-270, 1992. halshs-00159195

**HAL Id: halshs-00159195**

**<https://shs.hal.science/halshs-00159195v1>**

Submitted on 4 Jul 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Une certaine idée de la nation**  
**Le Collège de la Sainte Famille et l'Égypte nassérienne<sup>1</sup>**  
**1949-1962**

Frédéric ABECASSIS

L'intérêt d'une étude du Collège de la Sainte Famille au Caire au début de l'époque nassérienne réside dans la confrontation au temps court, celui d'une révolution, d'une institution traversée de plusieurs héritages et de plusieurs mémoires.

*Dans la longue durée*, l'action du Collège de la Sainte Famille s'inscrit dans l'histoire de l'Église catholique romaine, de ses relations avec les Églises d'Orient et avec l'Islam. Plus précisément, elle est liée à celle de la Compagnie de Jésus et à son activité missionnaire en Europe et dans le reste du monde. En 1879, la Compagnie ouvre au Caire un séminaire copte-catholique, à l'instigation du pape Léon XIII. Catherine Mayeur a montré de quelle manière ce séminaire avait très vite donné naissance à un collège d'enseignement français, répondant ainsi à la demande des Européens installés au Caire<sup>2</sup>. Elle a également montré que le Collège avait accueilli un nombre croissant de chrétiens levantins (surtout catholiques) dans les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle. Son horizon est donc avant tout celui d'un catholicisme proche-oriental, éclaté entre les diverses communautés latine, grecque, arménienne, syrienne, maronite, copte et chaldéenne présentes au Caire dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

*A l'échelle du "temps du monde"*, l'institution naissante est intimement mêlée à l'expansion de l'Europe, et plus particulièrement à l'action de la France au Proche-Orient. Elle hérite de toutes les ambiguïtés dont l'expédition d'Égypte était porteuse : d'une mission qui se veut culturelle, mais qui dessine en même temps la carte des empires coloniaux et des zones d'influence des États d'Europe. Le Collège avait partie liée avec la France dans la mesure où celle-ci, grâce à lui, supplantait l'Autriche-Hongrie dans la protection des coptes-catholiques. En outre, la Mission d'Égypte dépendait de la Province de Lyon, et s'est nourrie d'un flux important de missionnaires français chassés de leur pays par les lois d'expulsion de 1880 et de 1901. Enfin, de nombreuses familles françaises et européennes résidant en Égypte, soutenues par le consul de France, souhaitaient scolariser leurs enfants au Collège et ont contribué à y créer, par leur afflux au tournant du siècle, une atmosphère très française.

La pratique institutionnelle de près d'un siècle d'existence et d'enracinement dans les élites du pays achèvent de fonder une identité originale. N'ayant jamais voulu réellement trancher entre un enseignement classique sur le modèle français et un enseignement arabe plus poussé nécessaire au baccalauréat égyptien, le Collège avait adopté à la fois les deux solutions. Depuis 1913, deux cycles d'études y coexistaient : le cycle égyptien et le cycle français. Le choix entre les deux se faisait à partir de la 6<sup>e</sup>. Le Baccalauréat français et le Baccalauréat égyptien sanctionnaient chacune des deux filières. Aux origines de cette division, à peu près seule l'étude du latin les différenciait, car dans l'une et l'autre branche, on étudiait l'arabe, et la plupart des matières du baccalauréat égyptien pouvaient être présentées dans une langue étrangère. Cependant,

---

<sup>1</sup>. Cet article est le résumé d'un travail de DEA élaboré en 1990-1991 sous la direction de Monsieur Robert Ilbert, Professeur à l'Université de Provence. Il n'aurait pas été possible sans le soutien du Père Martin qui m'a d'abord permis d'accéder aux archives du Collège de la Sainte Famille, mais m'a surtout, par ses lectures patientes et critiques, par ses réflexions et ses souvenirs, beaucoup aidé et encouragé dans cette recherche.

<sup>2</sup>. Mayeur, Catherine, "Le Collège de la Sainte Famille dans la société égyptienne (1879-1919), *Annales islamologiques*, t.XXIII, Le Caire, IFAO, 1987, pp.117-130.

les exigences gouvernementales ont petit à petit beaucoup transformé le cycle égyptien, tandis que l'arabe s'est progressivement éclipsé du cycle français.

La période étudiée est un peu pour le Collège l'oeil du cyclone. L'année 1949, conformément aux accords de Montreux, voit pour les institutions "étrangères" la fin du régime judiciaire issu des capitulations, en même temps qu'un redéploiement de la Compagnie de Jésus en Egypte. A la rentrée 1962, au moment où le baccalauréat français disparaît du pays, c'est un établissement profondément transformé dans sa direction, son recrutement et sa pédagogie qui ouvre ses portes. Brusquement confronté, dans les années 1950, aux rapides mutations économiques, sociales, politiques, culturelles et religieuses du pays, ce collège d'importation qu'on a pu décrire "français et catholique" s'est transformé en un établissement se voulant et se proclamant "chrétien et égyptien", donc à la fois plus universel et plus national, tout en demeurant un des points de passage obligés d'une élite francophone égyptienne, c'est à dire tout en continuant d'être au coeur d'un processus de (re)production sociale.

Les mutations qui affectent le Collège de la Sainte Famille s'opèrent sous l'impulsion de trois "sources émettrices" différentes, échelonnées dans le temps, imposant chacune leur temporalité propre. Le développement du nationalisme, de l'Islam comme force politique et de l'Etat impriment leur marque et donnent le ton. La pression politique est perceptible à mesure que s'organise un enseignement secondaire public égyptien. Elle s'intensifie avec la prise du pouvoir des Officiers Libres, se radicalise avec la "Triple et lâche agression" de 1956, et culmine avec la réquisition du Collège en 1959. En second lieu, le Collège doit répondre, dès les dernières années de la Seconde Guerre Mondiale, à une demande sociale ambiguë émanant de nouvelles élites qui investissent le pouvoir dans les années 1950. Enfin, les bouillonnements internes d'une Eglise préconciliaire ont de profondes résonances sur l'institution. Les années 1956 et 1959 se trouvent à la charnière de ces évolutions conjuguées.

## 1. L'ère du soupçon (1949-1956)

Le Collège n'est pas seul en cause. Comme les autres écoles religieuses et étrangères, il était depuis les années 1930 l'objet d'attaques émanant de Jeune Egypte ou bien des Frères musulmans, relayées à partir de 1953 par la tête du Ministère de l'Education Nationale. Ces écoles étaient accusées de menacer la religion, le nationalisme, le patriotisme des élèves qui leur étaient confiés. Dans cette optique, le contrôle de l'Etat, la promotion de la langue arabe et l'enseignement de la religion sont les principaux points de clivage et de tension.

Les différentes lois assurant l'égyptianisation des écoles de langues ont été recensées par Francis Berkemeijer, s.j.<sup>1</sup>. Elles montrent une lente maturation de 1923 à 1948. Le développement de l'investissement éducatif de la part de l'Etat, la définition et le contrôle de programmes, de cursus nouveaux, ne pouvaient manquer d'avoir un profond effet sur une institution qui préparait depuis 1887 une partie croissante de ses élèves au baccalauréat égyptien. A partir de la fin des années 1940, le contrôle des inspecteurs se fait de plus en plus pressant sur les horaires, les programmes, les manuels scolaires.

L'accès progressif à l'indépendance de l'Egypte rendait également naturelle la promotion de la langue nationale. L'arabe est exigé d'abord pour les élèves devant se présenter aux examens égyptiens, puis, à partir de 1948, pour tous les élèves du

---

<sup>1</sup>. Francis Berkemeijer, *Recherche des mécanismes socio-culturels du processus d'ouverture à une autre culture*, travail de Magistère non publié, vol.2, p.9 à 20.

primaire, même étrangers, dont les parents résident en Egypte. Exigé depuis 1942, l'enseignement de toutes les matières en arabe dans le cycle égyptien n'est pourtant acquis au Collège qu'à la rentrée 1948.

Il faut bien souligner mais aussi nuancer la réticence de ces écoles religieuses vis-à-vis de la langue arabe. Celle-ci leur paraît indissociable, au début des années 1950, dans le climat de violence qui précède la chute de la monarchie, du réveil égyptien et arabe de l'Islam. En outre, pour la plupart des pères qui enseignent au Collège, l'arabe, qu'ils ne connaissent pas, ne peut être une langue d'apostolat. Au Collège, un des fleurons de la francophonie en Egypte, dont la distribution des prix est le lieu de passage obligé de tout Ambassadeur de France, l'arabe est enseigné comme une langue étrangère<sup>1</sup>, nécessaire aux examens et éventuellement au travail dans le pays. La langue première reste le français, et tous les moyens sont bons pour le rappeler. La revue des anciens comme le journal du Collège, essentiellement rédigés en français, montrent que l'établissement s'insère dans une société très minoritaire, pour qui le français est une langue *"importée mais non étrangère dans la façon dont elle est pratiquée. (...) Parler français est le signe linguistique soit d'une place déterminée dans la hiérarchie sociale, soit d'une stratégie de distinction hors de toute mauvaise conscience nationale, hors de toute collusion avec l'occupant."*<sup>2</sup>

L'arabisation de l'enseignement, projet à long terme, est le corrolaire d'un processus de définition d'une entité nationale, d'une taxinomie séparant, de façon tranchée, "l'égyptien" de "l'étranger". Elle procède de la même logique que les accords de Montreux qui définissent les compétences judiciaires de l'Etat égyptien. Au moment où le Collège devient *de jure*, comme les autres écoles religieuses, un établissement dépendant du Vatican, ses réticences vis-à-vis de la langue arabe, et le caractère très incomplet de son arabisation ne le désignent plus comme une école privée ou libre, mais surtout comme une école étrangère.

Avec l'arrivée au pouvoir des Officiers Libres, la pression s'intensifie. Dès la rentrée 1953, la religion devient matière obligatoire d'enseignement et surtout d'examen de passage d'une classe à l'autre, ce qui supposait que, outre le catéchisme, l'Islam et le Coran fussent enseignés dans un collège catholique. La mesure est le point de départ d'un dialogue entre les différentes confessions chrétiennes, copte orthodoxe, protestante et catholique, pour tenter d'élaborer un programme commun d'enseignement religieux.

En ce qui concerne l'Islam, toutes les stratégies d'attente et de louvoiement sont déployées par la direction du Collège et par les autres missions religieuses étrangères : *"Pour le Coran, la décision prise par les chefs religieux de pourvoir à cet enseignement hors de l'enceinte du collège doit être maintenue. On facilitera aux parents les moyens de pourvoir à cet enseignement hors de l'enceinte de l'école. Quant à l'examen, s'il a lieu hors de l'école par des étrangers, il y a risque de voir coller tous les élèves de nos écoles par représailles. Il vaut mieux donc s'arranger pour que cet examen soit passé à l'école même, et par les soins de l'un des professeurs musulmans."*<sup>3</sup>

Ce type de position devient rapidement intenable. La loi n°583 de 1955 sur les écoles libres réitère l'exigence d'un enseignement religieux. L'échec d'une action commune des chrétiens d'Egypte devant la suppression des tribunaux confessionnels à l'automne 1955, et la proclamation de l'Islam religion d'Etat par la constitution du 16 janvier 1956 réduisent vite à néant toutes les velléités de résister à l'exécution de ces mesures. La personnalité religieuse d'un établissement d'enseignement ne peut plus être juridiquement reconnue. Il est tenu d'appliquer la loi de l'Etat. Après avoir envisagé

---

<sup>1</sup>. Selon le témoignage d'un Père, scolastique au Collège à l'époque, la langue arabe était explicitement mentionnée comme "langue étrangère" dans le règlement du Collège jusqu'en 1957. Son usage était proscrit pendant les récréations.

<sup>2</sup>. I. Fenoglio, in "Langue nationale, langue étrangère et révolution. Le français en Egypte", texte d'intervention à la rencontre des chercheurs de l'AFEMAM, Aix, juin 1989, atelier Langue nationale et cultures étrangères en Egypte, p.5.

<sup>3</sup>. Consulte d'Egypte du 24 novembre 1953.

jusqu'à l'été 1956 de tenir une position de fermeté, le Collège de la Sainte Famille se plie aux volontés gouvernementales.

En définitive, depuis les années 1930, les positions n'ont cessé de se figer et de se raidir. Dès le début de l'année 1956, on est au bord de l'épreuve de force, et cela à deux reprises. Une institution comme le Collège, à la fois catholique, liée à la culture d'un pays étranger (en passe de devenir ennemi) et à une classe que la réforme agraire est en train de démanteler apparaît en effet de plus en plus comme un corps étranger à l'Égypte ; cela au moment même où le pouvoir de Nasser, après élimination ou récupération de toutes les oppositions, est désormais solide et durablement installé.

Le Collège n'échappe pas plus que les autres établissements du pays à la pression démographique qui s'exerce sur l'enseignement secondaire. Dès les dernières années de la Seconde Guerre Mondiale, les effectifs voient leur croissance s'accroître de façon spectaculaire : on passe d'environ 700 élèves en 1942 à plus de 1500 en 1959. Dès 1953 toutefois, les courbes des entrées au Collège s'infléchissent, en raison d'une politique délibérée de l'établissement qui souhaite prendre le temps d'assimiler cet afflux massif.

Une évaluation des effectifs en fonction des appartenances religieuses et confessionnelles nous permet de mettre en évidence un processus de substitution de clientèle. Jusqu'en 1952, la progression générale des effectifs est celle des catholiques, des musulmans et des orthodoxes, avec toutefois une plus grande vigueur de ces deux derniers groupes. Après 1952, cette croissance n'est plus le fait que des musulmans et des orthodoxes, dans un contexte de stagnation puis de recul de l'élément catholique : la croissance globale du nombre des élèves permet dans un premier temps la superposition d'une clientèle de musulmans et d'orthodoxes aux catholiques, public traditionnel du Collège depuis sa fondation. Dans un second temps, à partir de 1956, mais plus nettement de 1960-1961, la clientèle catholique commence à disparaître et à céder le pas aux musulmans et orthodoxes.

A l'intérieur même des confessions chrétiennes, de sensibles rééquilibres s'opèrent. Du côté des orthodoxes, le nombre des Grecs et des Arméniens reste stagnant, tandis que celui des coptes croît à un rythme sensiblement identique à celui des musulmans. Du côté catholique, dans un contexte général de reflux, seul l'élément copte progresse et se maintient, alors que le nombre des latins est laminé d'une extrémité à l'autre de la période. Après 1961 et le second train de nationalisations, Grecs catholiques et Syro-libanais commencent à disparaître. Ils constituent en effet la masse des émigrés vers le Liban, l'Europe et le Canada.

Ce n'est donc pas, comme on aurait pu le croire, dans le départ des Européens en 1956, puis des Grecs et Syro-libanais en 1960, qu'il faut chercher l'origine des transformations du Collège de la Sainte Famille dans les années 1950. Ces départs n'ont fait que précipiter une évolution amorcée dès les années 1940. La transformation fondamentale réside dans l'accès à un enseignement religieux et élitiste de type occidental d'éléments de souche égyptienne, musulmans et coptes. Ce mouvement est d'une très grande importance, car il indique une mutation profonde de la société égyptienne avant la Révolution.

L'année 1949 marque la nette prise de conscience, de la part de la Compagnie, des changements politiques et sociaux qui s'amorcent. En janvier, par une scission de la communauté du Collège, trois pères fondent à Zamalek la Résidence Orientale Saint

Athanase. L'un est libanais, les deux autres sont égyptiens. La langue de communauté est l'arabe, non le français. Quelques mois après sa fondation, un indult permet aux pères de la Résidence de célébrer la messe dans le rite copte ou le rite melkite. Il serait sans doute faux de réduire la ligne de partage entre la Résidence et le Collège à des clivages de nationalités, de langues et de rites, même si ceux-ci ont joué un rôle évident. Un autre point très important est que tous les pères de la Résidence travaillent en dehors du Collège, et se consacrent à des oeuvres spécifiques au Caire : Association pour les Ecoles de Haute Egypte, Centre du Livre, école de Kolali, quartier populaire du Caire. La fondation de la Résidence marque la fin d'une période où le Collège était le centre de la "mission d'Egypte" (Minia, la paroisse de Garagos et Alexandrie dépendaient de lui). Elle le rend plus étranger au pays, et lui pose le problème de son identité et de sa finalité. En un sens, elle clôt le chapitre ouvert par l'encyclique *Orientalium Dignitas Ecclesiarum* (1894-95) : le CSF n'est plus le point de contact unique avec le catholicisme, et *a fortiori* avec le christianisme oriental d'Egypte ; il ne peut pas non plus se contenter d'être au service d'une classe de pachas dont on sent la chute proche. La fondation de la Résidence ouvre ainsi le débat des années 1950. Le Collège de la Sainte Famille, recentré sur son activité d'enseignement, et pressé par la hiérarchie de la Compagnie de s'adapter à son nouveau contexte, se donne pour objectif la réalisation d'une synthèse culturelle franco-égyptienne.

En dépit des injonctions réitérées du R.P. Vice-Provincial, l'immobilisme de fait, face aux événements qui se précipitent, conduit à faire, de façon autoritaire, les changements qui s'imposent. A la Rentrée 1953, une nouvelle équipe prend la direction du Collège. Elle met fin, à travers l'éviction de l'inamovible Préfet en charge depuis quinze ans, à la prééminence d'une génération de pères ayant eu du mal à "*admettre concrètement que, puisqu'il s'adresse à des Egyptiens, ce collège ne peut être simplement un îlot de culture française*"<sup>1</sup>. Depuis 1950, quatre pères qui avaient passé de longues années au Collège sont rentrés en France, sans doute trop ancrés dans la nostalgie d'une Egypte d'Ancien Régime qu'ils voyaient disparaître. Les temps ont changé. Il est vraisemblable que la communauté de 1953, renouvelée de près de moitié par rapport à celle de 1949 se considère plus liée au pays et prête à le servir, indépendamment de son évolution politique et sociale, souvent aussi avec le désir de l'accompagner. Les trois hommes qui deviennent recteur, préfet et ministre en 1953 sont jeunes. Français tous les trois, ce sont surtout des hommes "neufs" par rapport à l'Egypte.

Le nouveau Préfet rédige, dès les vacances de Noël 1953, "*Quelques réflexions sur le Collège du Caire*".

Son objectif est clair, affirmé dès l'introduction, répété en conclusion : il faut s'adapter ou disparaître. L'idée qu'il faut aider et encourager un Etat-Nation en gestation en formant de grands serviteurs de l'Etat est constamment présente dans sa pensée. Quelques années plus tard, il confie, dans un journal personnel : "*Nommé au Caire, je me suis dit : 'Régime nouveau, pays en pleine évolution. Nous allons pouvoir collaborer à l'établissement d'une culture nationale. Le collège, vu son ancienneté, son expérience, sa place dans la ville, sera un peu 'pilote'*"<sup>2</sup>. Le patriotisme des élèves doit servir de creuset à une formation plus spécifique au pays et plus liée à sa réalité religieuse copte et musulmane. Dans cette perspective, le modèle français des humanités classiques, comme le modèle égyptien, de niveau jugé trop primaire, sont à rejeter. C'est un véritable *ratio studiorum* spécifique à l'Egypte qu'il est question d'inventer.

---

<sup>1</sup>. Lettre du R.P. Vice-Provincial au T.R.P. Général, datée du 14 juin 1953 in *Le Caire. Collège*, vol.1, Communauté.

<sup>2</sup>. "La réquisition du CSF. Extraits confidentiels d'un journal". Texte non classé, écrit en 1959, remanié sans doute par la suite.

Ce projet se heurte toutefois à des limites de compétence et d'effectifs. Le Préfet reconnaît lui-même son incapacité à mener seul cette réforme : Le Préfet "*doit contrôler des matières qui se font dans une langue qu'il ignore...*". Il était alors secondé par un Préfet d'arabe en poste depuis 1925, un jésuite libanais très âgé, à la culture littéraire encyclopédique, mais qui n'exerçait aucune activité d'encadrement des professeurs dans les disciplines enseignées en arabe. Plus largement, la Compagnie ne disposait pas alors de membres susceptibles d'enseigner en arabe les mathématiques, les sciences, ni les matières nationales.

Ainsi, dans la pratique, les années 1953-1956 sont celles de la promotion par le Collège d'un baccalauréat franco-égyptien. Celui-ci est l'héritier de la poignée d'élèves qui préparaient simultanément les deux examens. C'est un baccalauréat français qui cherche à procurer la double culture française et égyptienne et qu'on essaye de faire reconnaître par les Universités égyptiennes. Le but du Collège, comme du Lycée français pour qui il est taillé sur mesure, est d'en faire alléger le programme tout en préservant une double reconnaissance universitaire. Ce travail administratif se poursuit entre 1953 et 1956.

La filière unique d'un baccalauréat français, option arabe et histoire et géographie de l'Égypte, modulable à volonté entre classique et moderne, et reconnu par l'Égypte, paraît en 1956 à portée de main. Les effectifs dérisoires des candidats à ce baccalauréat franco-égyptien encore en gestation ramènent cependant à des réalités plus tangibles : il n'y a que 5 candidats sur 60 à la deuxième partie du baccalauréat franco-égyptien en 1955.

Encore imparfait, ce système est loin de faire l'unanimité. Le Préfet est tout à fait conscient de ses carences : un bachotage accru, et une greffe peu susceptible de prendre d'un modèle étranger. Cette formation reste toutefois évoquée et pratiquée, sinon perçue comme une solution possible pour "relever" le niveau et échapper au système égyptien pur. L'organisation des filières d'étude révèle ce souci majeur : appâter les meilleurs élèves égyptiens vers un cycle français aménagé, rebaptisé franco-égyptien, moderne ou classique, en rendant le latin compatible avec l'anglais au niveau exigé par le cycle égyptien ; essayer de les y maintenir en repoussant au plus tard possible les choix irréversibles, et finalement, en conservant toujours déployé le filet de secours du seul baccalauréat égyptien.

D'un autre côté, dans une tribune libre du *CSF*, le journal du Collège de juin 1954, on trouve, sous la plume de Guy Gargour, élève qui achève le cycle secondaire égyptien, une toute autre perspective : "*Si l'on proposait à un élève égyptien, destiné à vivre en Égypte et appelé à poursuivre une carrière nécessitant une connaissance sérieuse de l'arabe, de suivre les cours du franco-égyptien, il devrait refuser. Et cela, pour deux raisons : Primo, il éprouverait des difficultés certaines à l'étude du français, des mathématiques et des sciences physiques (...). Secundo : Si poussée que soit l'étude de la langue arabe, elle restera insuffisante. (...) Le bac franco-égyptien n'est pas pour cela destiné à rester lettre morte, car il peut s'adresser et s'adapter parfaitement à toute une catégorie d'élèves : j'ai nommé tous les Grecs, Italiens, Français... etc., bref, les étrangers résidant en Égypte soit depuis leur naissance, soit depuis plusieurs années et destinés à y vivre durant une période plus ou moins longue -et ils sont légion. Ceux-là devraient préférer à l'étude du latin, formatrice sans doute, mais plus très nécessaire, une connaissance rationnelle, suffisante de l'arabe, leur permettant non seulement de parler couramment la langue, mais aussi de lire les journaux, les publications, les oeuvres littéraires arabes et de participer ainsi d'une manière plus directe à la vie du pays où ils vivent.*"<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>. "Quelques réflexions...", op.cit.

<sup>2</sup>. *Le CSF*, N°20, juin 1954, p.2.

Le dialogue de sourds est engagé entre ceux pour qui le franco-égyptien est un moyen d'"égyptianiser", avec le Collège, toute son ancienne clientèle et ceux pour qui il permettra de couler les nouveaux venus dans un moule qu'informe encore, pour une grande part, la culture française.

L'édifice, qui repose, en dernière analyse, sur la reconnaissance par la France et l'Égypte d'un même examen s'effondre dans les bombardements de l'automne 1956. D'autres solutions sont alors à imaginer.

## 2. De la répression à l'appropriation (1956-1962)

La crise déclenchée par les bombardements du 1<sup>er</sup> novembre 1956 se résout au moindre coût pour les écoles religieuses. On pourrait presque dire que les intéressés en sont les premiers surpris tellement leur sort leur paraissait lié à celui des autres écoles étrangères, laïques et juives qui ont, elles, été placés sous séquestre et nationalisées. Les sept religieux français enseignant au Collège ont fait l'objet de mesures de contrôle et d'assignation à résidence tout comme leurs compatriotes laïcs. Ils s'attendaient d'ailleurs d'un instant à l'autre à recevoir comme eux un ordre d'expulsion.

La situation a pourtant été sauvée par le Nonce apostolique, et sans doute aussi, à l'intérieur des rouages de l'État, par la conscience très nette de l'utilisation possible de ces écoles dans l'avenir. Grâce aux démarches et à l'entregent du Nonce apostolique, le gouvernement a reconnu que toutes les écoles religieuses dépendaient du Vatican. "*Les établissements sont propriété du Vatican, et les personnes y résidant sont sujets du Vatican.*"<sup>1</sup>. Ainsi, aucun jésuite n'a été expulsé, ni aucune maison mise sous séquestre. "*En principe, donc, tous les religieux ressortissants français ou anglais pourront demeurer en Égypte, sauf ceux qui par leurs agissements auront mérité l'expulsion*"<sup>2</sup>.

L'artifice juridique sauve les apparences. Pourtant, une rupture très importante vient de se produire. La marge de manoeuvre du Collège est à ce point rétrécie et le lien avec la France si indissociable de son identité que, pour la première fois, est envisagée de façon officielle la fin de la mission scolaire catholique et *a fortiori* jésuite en Égypte.

La rentrée 1957 marque une rupture dans le recrutement de la communauté. Dès la fin de la crise de 1956, le profil de la génération appelée à prendre la relève était tracé. Une "*note brève sur la situation du Collège de la Sainte Famille et ses besoins pour l'année scolaire 1957-58*" datée du 4 janvier 1957, rédigée sans doute par le R.P. Recteur, demande que soient recrutés des jésuites canadiens, belges et suisses, en plus des jeunes religieux égyptiens et libanais prévus. Ce recrutement francophone était rendu nécessaire par le statut du français, "*culture traditionnellement demandée en Égypte*".

*"Il faut favoriser le caractère catholique, universel, du Collège de la Sainte Famille dans le recrutement de son personnel religieux. Il est plus facile de faire comprendre à un gouvernement musulman qu'un collège religieux ne dépend pas d'une nation déterminée, mais de l'Église, quand les membres de communauté de ce collège appartiennent à des nations différentes."*

De fait, de 1957 à 1962, huit pères sont affectés de façon durable au Collège, sur une communauté d'environ douze individus<sup>3</sup>. Cinq d'entre eux sont orientaux. Les nationalités se sont diversifiées : deux belges, deux libanais, et trois égyptiens, dont deux étaient les fondateurs de la Résidence orientale. Il faut attendre la rentrée 1962 pour voir arriver au Collège le premier père jésuite français. Dans le même temps, on

<sup>1</sup>. Consulte d'Égypte du 12 décembre 1956.

<sup>2</sup>. Ibid.

<sup>3</sup>. Ne sont comptés dans ce calcul ni les Frères coadjuteurs (au nombre de 7 entre 1957 et 1962), ni les scolastiques et coopérants (16 s.j. sur ces 5 ans), ni les pères de passage qui ont tous été au plus un an pères spirituels (6 en tout).



peut compter neuf départs, dont cinq pour le Liban, un pour la France, un pour Alexandrie. Du côté des scolastiques et des coopérants, six scolastiques orientaux, dont quatre égyptiens sont affectés au Collège entre 1957 et 1961.

Ces mutations du recrutement marquent surtout dans la Communauté une inversion des hiérarchies entre les orientaux et les français. En 1957, le nouveau Préfet est égyptien, mais le Recteur, français, reste en fonction jusqu'au terme normal de son mandat (août 1959), après avoir craint ou encouru à plusieurs reprises l'expulsion. A partir de cette date, et jusqu'en 1968, Recteur et Préfet sont tous deux égyptiens, conformément aux exigences de la loi de 1958 sur les écoles privées. A la rentrée 1962, il ne reste au Collège que trois pères français des générations antérieures. En revanche, huit jeunes régents français viennent d'arriver. Il n'est pas question de les laisser reproduire les erreurs de leurs aînés. On organise pour eux chaque soir pendant six semaines un cours d'arabe et d'introduction au Proche-Orient.

En riposte immédiate à l'agression, les examens étrangers disparaissent d'Egypte. Un statut de transition est ménagé pour les élèves qui avaient opté pour cette filière. Dans ce but, la loi 102 de 1957 institue une "commission égyptienne pour les examens d'équivalence d'études secondaires" composée de professeurs des Universités égyptiennes et de représentants du Ministère de l'Education et de l'Enseignement. Elle était chargée d'organiser les examens selon les programmes propres des écoles étrangères. Le reliquat de la section française du CSF ne s'intègre cependant pas à ce cadre, conçu pour les élèves des établissements réquisitionnés. C'est à Beyrouth que quelques élèves du Collège vont, pendant deux ans, présenter les épreuves du baccalauréat français, réitérant ainsi leur choix d'un diplôme étranger.

Il faut attendre la loi scolaire n°160 du 20 septembre 1958 pour que soit défini le cadre général auquel le Collège de la Sainte Famille devra désormais lui aussi se plier. Cette loi ne parle plus des écoles libres, mais des écoles privées, c'est à dire non gouvernementales. Son premier décret d'application fournit le prétexte au conflit le plus spectaculaire qui ait opposé le Collège au gouvernement. Il instituait des commissions chargées d'examiner le contenu des manuels scolaires pour voir s'ils étaient "*conformes à l'esprit du nationalisme arabe et de l'orientation nouvelle du pays.*"<sup>1</sup> On ne peut pas dire que le manuel de géographie en usage au Collège, dénoncé dans la presse<sup>2</sup> et prétexte officiel à la réquisition ait répondu à cette définition. Il opposait, en effet, "*le Liban, Etat moderne, à majorité chrétienne*" et "*Israël, Etat moderne et actif*" à "*la Syrie, Etat musulman, en partie désertique*" et "*la Jordanie, pays pastoral*". En ce qui concerne l'Egypte, une distinction est faite entre fellahs et coptes. Les premiers sont "*pauvres, campagnards, musulmans*", tandis que les seconds sont "*chrétiens, citadins et instruits*". Il y a là en effet plus que des "*formulations maladroites*"<sup>3</sup>. Pour le pouvoir nassérien, on imagine aisément qu'un tel état d'esprit n'ait pu être toléré.

Le dimanche 25 janvier 1959, en exécution d'un ordre de réquisition provisoire, signé du Ministère de l'Education Nationale, un groupe d'officiers de police et de fonctionnaires de l'Education posent les scellés sur la préfecture, la procure et la boutique. Les cours sont suspendus pour trois jours à fins d'inventaire et de contrôle. Ils doivent reprendre le jeudi suivant, sous la responsabilité d'un directeur<sup>4</sup> nommé par le ministère, avec deux adjoints dans les petits collèges.

---

<sup>1</sup>. Cité par F.Berkemeijer, op. cit., p.16.

<sup>2</sup>. Coupures de presse conservées dans le dossier *Le Caire, Collège*, volume 1, section Communauté.

<sup>3</sup>. *Nouvelles de la Vice-province*, nouvelle série, n°2, Beyrouth, mars 1959, p.2.

<sup>4</sup>. La mesure paraît d'autant plus insupportable que ce directeur est musulman. Jusqu'au mercredi, la chose n'est pas évidente pour tout le monde, parce que "*le 2<sup>nd</sup> prénom n'avait pas été mis sur le journal ; plusieurs avaient pensé que le nouveau directeur était copte*". Tous les compte-rendus s'accordent à souligner la distinction, la souplesse et la cordialité du personnage, ce qui semble avoir beaucoup facilité les choses.

De nombreuses manifestations de soutien émanent d'anciens ou de parents d'élèves, qui adressent des messages au Président de la République, des *Ambassades des puissances catholiques au Caire, qui font savoir leur étonnement et leur inquiétude*<sup>1</sup>, et du Patriarche Maronite qui recevait, en sa résidence de Bkerké, le Ministre de l'Economie de la République Arabe Unie. Cependant, l'Internonce tient des pourparlers avec le Ministre des Affaires Etrangères.

Deux jours plus tard, le 27 janvier 1959, le R.P. Vice-Provincial arrive au Caire. Dans la soirée du mercredi, la veille de la reprise prévue par les autorités, se tient en salle de Communauté, en présence du Nonce et du R.P. Vice-Provincial, une réunion considérée aujourd'hui encore comme un des moments forts de l'histoire du Collège. Certains documents mettent l'accent sur l'intensité dramatique du moment et le caractère houleux du débat ; d'autres témoignages insistent sur le fait que la décision semblait prise, et qu'il s'agissait simplement de la faire admettre par ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Quoi qu'il en soit, au terme de la réunion, le R.P. Vice-Provincial décide selon le souhait du Nonce, de la reprise du travail sous la nouvelle direction. "*Un silence, lourd de sacrifices. Tout le monde se lève et le Nonce nous donne sa bénédiction. "Vous a-t-il convaincu ?" demande un scolastique à un Père. - "l'obéissance convainc toujours."*"<sup>2</sup> L'échange, peut-être apocryphe, donne sans doute une idée très exacte de l'état d'esprit de la Communauté au moment où s'ouvre une délicate période de "cohabitation".

Celle-ci va durer près d'un mois, apparemment sans incident majeur. Tandis que des négociations tous azimuts et à tous les niveaux sont menées<sup>3</sup>, dans la pratique quotidienne, une gestion efficace de la tension se met en place. Personne n'a intérêt à provoquer l'affrontement, mais chacun prend ses marques, et sur ce plan là, la connaissance du terrain devient vite déterminante. L'incident religieux en particulier doit être évité à tout prix sous peine d'être accusé de confessionnalisme. Le jeudi de la rentrée, à 7 heures trente, a lieu une messe facultative dans les grandes classes. "*Tous les chrétiens, d'un seul mouvement, se rendent à l'Eglise et dans les chapelles. Spontanément, ils en font une manifestation de foi.*"<sup>4</sup> Le potentiel de résistance et de sympathie n'étant plus en question, il faut calmer l'ardeur, par exemple, des Chevaliers-volontaires. Ces derniers ont en effet entrepris de dire la prière avant les classes d'arabe, ce qui ne se faisait pas auparavant. Leur père spirituel les en dissuade.

Il est en revanche certain que les pères ne s'interdisent pas de voir d'un oeil bienveillant les chahuts qui se produisent. Il est surtout très important pour eux d'être les seuls à pouvoir y mettre fin. La démonstration d'autorité (morale et pratique) face à l'impuissance du pouvoir n'en est que plus probante. La conclusion est tirée un mois plus tard : "*La constatation par les enquêteurs et surtout par le directeur officiel, de l'excellence des méthodes employées par les pères et de la solidarité entre les religieux dirigeant l'établissement, les élèves et les parents, tant musulmans que chrétiens, impressionnèrent très favorablement le ministère de l'enseignement et de l'éducation.*"<sup>5</sup>

Un mois d'intenses négociations, l'intervention personnelle du Président Nasser laissent entrevoir une fin rapide de la crise. La tension monte pourtant à nouveau lorsque, le jeudi 19 février, le R.P. Recteur se voit signifier un ordre d'expulsion dans les 48 heures. "*Mais les hautes autorités, aussitôt alertées, annulèrent la mesure prise à leur insu par des subalternes aussi mystérieux que malveillants.*"<sup>6</sup> La crise est finie. Passés trois jours de congé, le lundi 23 février, dans un grand autodafé, une cinquantaine de livres dont les formulations avaient été mises en avant au début de la

---

<sup>1</sup>. *Nouvelles de la Vice-province*, nouvelle série, n°2, Beyrouth, mars 1959, p.2.

<sup>2</sup>. "La réquisition du CSF. Extraits confidentiels d'un journal". Document non classé.

<sup>3</sup>. Cf la "Chronique" de *Proche-Orient Chrétien*, Tome IX, fasc.1, Jérusalem, janvier-mars 1959, pp.71-74.

<sup>4</sup>. La réquisition du CSF, journal, op.cit., p.3.

<sup>5</sup>. in *Proche Orient Chrétien*, op.cit, p.75.

<sup>6</sup>. Ibid.

crise, sont brûlés. Le lendemain, c'est très solennellement que le Directeur de l'Instruction Publique pour la zone centrale<sup>1</sup> vient rendre la direction du Collège, apporte au R.P. Vice-Provincial, au R.P. Recteur et au P. Préfet ses félicitations, et demande à ces derniers de faire bénéficier l'administration des conseils de leur expérience en matière d'éducation.

La fin de la crise ne marque pas un retour à la normale. La réquisition du Collège prend au contraire toutes les apparences d'un événement fondateur. Elle a agi tout d'abord comme une démonstration de force : dans la politique de répression qui s'est exercée, le Collège n'a pas été choisi au hasard. Par sa fonction, le Recteur du Collège anime aussi le Secrétariat des Ecoles Catholiques en Egypte. A travers l'institution, c'est la clef de voûte de cet enseignement qui a été frappée. C'est sa mainmise que l'on cherche à s'assurer.

Le 17 mars 1959 est promulgué le décret d'application de la loi n°160 du 20 septembre 1958<sup>2</sup>. En réservant la direction des établissements d'enseignement aux seuls égyptiens, en uniformisant les programmes et les manuels, cette loi supprime les écoles étrangères, dont elle assure l'égyptianisation. Elle maintient toutefois une formule garantissant le niveau élevé en langues étrangères dont le régime avait besoin pour ses relations internationales, notamment dans le monde de l'Afrique francophone. Le dénouement de la crise a en effet montré qu'à la tête de l'Etat, les avis étaient très partagés quant à ces institutions. La restitution du Collège a marqué la victoire du camp des modérés sur des radicaux à l'esprit plus revenchard. Pour eux, plus qu'un nivellement, c'est l'appropriation et le contrôle des écoles étrangères qui importe, avec surtout la canalisation à leur profit de savoir-faire déjà en place. Du côté des symboles, la multiplication des réquisitions pour des galas, des congrès (par l'Union Nationale section de protection de la jeunesse, les services de la défense passive, la zone...) et des fêtes patriotiques à la fin des années 1950 et au début des années 1960 sont autant de démonstrations de pouvoir et d'autorité à laquelle les pères s'associent sans grand enthousiasme. L'heure n'est plus à l'affrontement, perdu d'avance, mais à la négociation au coup par coup. La longue suite des arrêtés ministériels concernant ce qu'on commence à appeler en 1961 les "écoles de langues" montre que celles-ci sont désormais considérées comme "la chose" du gouvernement. Des frais de scolarité aux notes éliminatoires (et donc, à terme, au recrutement), tout se joue au ministère. Les marges d'autonomie sont largement perdues.

Plus profondément, l'événement revêt tout de suite une portée symbolique très forte. La "nuit du 28 janvier" marque en quelque sorte l'abolition d'un privilège d'exterritorialité que le Collège, comme les autres écoles catholiques avait conservé depuis 1956. L'abandon se fait sans doute contraint et forcé, et l'on a vu à quel point l'obéissance y avait joué son rôle. Il reste que, *a posteriori*, vis-à-vis de l'extérieur et de la mémoire du Collège, l'événement est demeuré comme la décision commune (si ce n'est enthousiaste) de reprendre le travail quoi qu'il advienne. La complicité objective qui s'est mise en pratique entre les pères, les élèves et leurs parents a eu certainement un rôle intégrateur très puissant, tandis que la restitution du Collège, la reconnaissance officielle de son patriotisme atténuent l'"*effet culpabilisant*"<sup>3</sup> de la fréquentation d'une institution d'origine étrangère. En acceptant de travailler sous direction gouvernementale, les pères faisaient plus que céder au pouvoir. Au moment où elle atteignait la majorité des effectifs, ils conféraient à cette élite nouvelle qui avait investi le Collège comme elle avait investi l'Etat la légitimité qu'ils avaient de fait accordée

---

<sup>1</sup>. Ce que l'on pourrait traduire par l'académie du Caire.

<sup>2</sup>. Cité par F.Berkemeijer, op. cit., p.16.

<sup>3</sup>. I.Fenoglio, op.cit, p.17. La pratique du bilinguisme se trouve, selon elle, après la révolution, affectée d'un fort coefficient de culpabilité.

auparavant à l'ancienne élite francophone. A cette dernière, le moment était venu de retirer son soutien. *"Nous sommes prisonniers de la classe sociale où nous vivons, syro-libanais commerçants, qui parlent de l'Égypte à la troisième personne. En face de cette classe, notre rôle est de lui déclarer fermement : ou bien vous ne vous sentez pas chez vous en Égypte, allez gagner de l'argent ailleurs ; ou bien vous acceptez de rester : alors, soyez vraiment chrétiens, témoins du Christ ici, soucieux des questions sociales, du progrès des paysans, patriotes et surtout acceptant de souffrir pour exiger les droits qui reviennent à des chrétiens nationaux."*<sup>1</sup> Ce rôle de légitimation a sans aucun doute pesé de tout son poids dans la survie de l'établissement.

Le Collège de la Sainte Famille est en effet une école de notables qui cherche à former des élites, des cadres ; l'objectif, similaire à celui de la plupart des collèges jésuites de l'époque, ne change pas. La revue du Collège l'affirme sans cesse. On ne doit jamais se contenter de l'instruction ordinaire, sanctionnée par les examens du commun lorsqu'on est élève du CSF. C'est l'excellence qu'il faut toujours viser. Dans la pratique, un premier tri s'opère par l'argent, puisque la scolarité est payante. La richesse du public du Collège a permis d'ailleurs de faire fonctionner pendant un temps une école primaire supérieure qui a ouvert ses portes en 1935 dans le *"populeux quartier de Kolali"*<sup>2</sup>, derrière la gare centrale. Celle-ci préparait au certificat d'études primaires, et, lors de la suppression de cet examen en 1957, au certificat d'études préparatoires. En 1953, une Consulte d'Égypte définit ainsi les deux établissements : *Alors que la Sainte Famille s'adresse à une classe moyenne bourgeoise, Kolali ne s'adresse qu'au peuple, et au peuple copte en particulier*". Les deux établissements scolaires tenus par la Compagnie au Caire ont des finalités sociales bien distinctes. Une rubrique du journal *Le CSF* au titre particulièrement évocateur *"Eux et nous"*<sup>3</sup> incite périodiquement les élèves du Collège à aller à Kolali aider leurs camarades défavorisés, animer des récréations, des études. En retour, lorsqu'il arrive aux élèves de cette école de franchir les grilles du Grand Collège, pour assister par exemple à la messe de funérailles de leur directeur en 1959, c'est sans doute sur la pointe des pieds. On imagine le soulagement de leur père spirituel qui raconte la journée lorsqu'il écrit : *"Dimanche à 8 heures, grand-messe du dimanche en noir, avec les élèves du Collège de la Sainte Famille et les plus grands de Koulali. Ceux-ci eurent une tenue excellente"*<sup>4</sup>. Pour les premiers, la question ne se posait bien évidemment pas.

De son côté, Francis Berkemeijer souligne que *"ce genre d'école restait jusqu'en 1975 de façon quasi absolue fermée aux élèves des milieux populaires ou même moyens"*<sup>5</sup>. Analysant les résultats d'une enquête lancée en 1975, il constate une très grande stabilité du milieu social du recrutement du CSF, et forme même l'hypothèse d'une hausse du niveau économique de ce recrutement entre 1963 et 1975.

Son caractère très affirmé d'institution de la "bonne société", des "bonnes familles" n'exclut pas que le Collège ait pu jouer un rôle d'instrument de promotion sociale pour des classes plus modestes. On ne peut se défaire toutefois de l'impression

---

<sup>1</sup>. Note au R.P. Vice-Provincial à propos des événements du CSF. Lettre datée du 13 février 1959, in *Le Caire, Collège*, section I, communauté.

<sup>2</sup>. Jalabert, Henri, s.j., *La Vice-Province du Proche-Orient de la Compagnie de Jésus (Égypte, Syrie, Liban)*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1960, p.36.

<sup>3</sup>. Le titre de cette rubrique était en fait celui de la publication de l'Association des Ecoles de Haute Égypte. Il exprime l'idée qui était à la base de cette association : il s'agissait de créer une caisse d'aide au développement de l'éducation catholique en Haute Égypte, financée par la bourgeoisie cairote.

<sup>4</sup>. *Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient*, N°3, juin 1959, p.30.

<sup>5</sup>. Francis Berkemeijer, op.cit., t.III, p.5.

que celle-ci reste très marginale dans les années 1950-1960<sup>1</sup>. L'hypothèse est que, plus qu'une promotion sociale en termes économiques, le Collège a servi dans les années 1950-1960 de brevet de notabilité à des classes sociales qui avaient déjà acquis une certaine aisance matérielle et des compétences professionnelles. En 1965, un compte-rendu des inscriptions en témoigne de façon assez claire. "*Durant tout le mois de mai des parents sont venus, à une moyenne de 8 par jour, présenter leurs enfants et en demander l'admission dans les petits collèges. Sur près de 250, on a pu en admettre 117 : 62 au Petit Collège du Caire (37 chrétiens et 25 musulmans) et 55 à celui d'Héliopolis (35 chrétiens et 20 musulmans). Ce ne sont plus comme naguère des familles surtout libanaises ou syriennes d'origine, mais des représentants de la nouvelle classe montante égyptienne : techniciens, médecins, ingénieurs (moins de militaires que les années précédentes) ; souvent, ils ne connaissent le Collège que par sa réputation auprès de leurs amis.*"<sup>2</sup> La scolarisation au Collège semble être une des dernières étapes d'une promotion sociale qui lui est antérieure.

Les pères avaient de leur côté tout intérêt à se plier à cette demande de prestige. Dès les débuts du Collège, il leur était très vite apparu que l'accueil des notables musulmans les plus influents était une garantie de maintien de la mission scolaire en Egypte. Le calcul s'est avéré tout à fait exact, puisque, réquisitionnée dans des conditions similaires à celles du Collège en avril 1960, l'école de Kolali n'a, elle, jamais été restituée à la Compagnie. Il s'agit d'une réelle stratégie de survie. L'enquête de 1975 confirme la pérennité de ce choix. "*Les musulmans que le collège attire viennent encore davantage que les élèves chrétiens d'un milieu de cadres supérieurs*"<sup>3</sup>. Et c'est avec une satisfaction non dissimulée que les *Nouvelles* de la Vice-Province citent, en 1959, les noms des *notables musulmans qui, à la dernière rentrée, ont tenu à confier leurs enfants au collège*<sup>4</sup> : Le Vice-Président de la République Arabe Unie, le Ministre des Affaires Sociales, le Ministre de l'Orient National et de la Culture, le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, le représentant de la République Arabe Unie aux Nations-Unies, et le Procureur Général de la République. Après les péripéties que le Collège vient de traverser, ils sont la garantie, au plus haut niveau de l'Etat, de l'existence et de la stabilité de l'établissement.

L'enceinte du Collège abrite un club fermé de notables, et ce regard de classe est celui de toute l'institution, quels que soient l'abnégation personnelle des pères, et le désir de certains d'y échapper. Dans un jeu perpétuel de miroirs, le caractère aisé de la classe qui fréquente le Collège et la volonté des pères d'en faire un instrument performant d'éducation ne cessent de se réfléchir l'un l'autre, de se conforter. Dans les mutations qui s'opèrent au sein de l'élite égyptienne, au Collège comme dans le reste du pays, ce regard a un rôle très fort de distinction et de délimitation, au premier chef, de ce qui est extérieur ou intérieur au Collège.

C'est sous cette double pression du gouvernement et des familles que le Collège est contraint de naviguer. A la rentrée 1959, il adopte, pour tous ses élèves, à partir du cycle préparatoire, le nouveau programme préparant au Baccalauréat égyptien, section "Langues". C'était là un alignement sur les programmes des anciens lycées français, dernier avatar du baccalauréat franco-égyptien, qu'un accord culturel entre la France et l'Egypte envisageait de faire renaître : les matières scientifiques étaient enseignées en français, et un bon niveau en littérature française était requis. L'adoption de cet examen

---

<sup>1</sup>. Encore plus marginale certainement après la suppression de l'internat en 1954.

<sup>2</sup>. *Nouvelles de la Province du Proche-Orient*, n°26, juillet 1965, p.4.

<sup>3</sup>. Francis Berkemeijer, op.cit., t. III, p.10.

<sup>4</sup>. *Nouvelles de la Vice-Province du Proche-Orient*, n°3, juin 1959, p.4.

est un compromis qui calme les tensions à l'intérieur de la communauté : avec la disparition à terme du Baccalauréat français, la dualité des cycles, dénoncée depuis longtemps est supprimée ; d'un autre côté, il hausse le niveau de français pour tous, et permet la réinsertion des pères étrangers dans un système d'enseignement égyptien.

*"Le collège se spécialise donc dans la préparation de ce programme, convaincu que ce choix correspond au désir profond de l'ensemble des familles qui lui confient leurs enfants"*<sup>1</sup>. Il les avertit du fait que ce baccalauréat est plus difficile que l'ancien, et que *"les élèves médiocres, surtout ceux qui continueront à négliger le français, s'exposeront sinon à un échec, du moins à se voir fermer les portes de presque toutes les facultés"*. (il faut l'équivalent d'une mention) Cependant, *"le collège regarde plus loin que l'entrée à l'Université... Plus tard, dans la vie, comment surpasser ce nombre infini de licenciés, si l'on n'est pas doté d'une valeur exceptionnelle ?"*<sup>2</sup>

L'option prise par le Collège de préparer ce nouvel examen est confirmée par l'extension de ses modalités à l'examen de l'Idadeyya et à tout le cycle préparatoire. A la fin de l'année scolaire, le résultat est catastrophique. Il y a 34% d'échecs au brevet. Sous la pression des familles, affolées par un échec qui laissait mal augurer de la scolarité ultérieure, un compromis est trouvé à la fin de l'été pour les candidats malheureux, et le programme de français fort est abandonné à la rentrée de 1960. *"Le motif en est la difficulté à maintenir l'enseignement du français à un niveau suffisant, faute de professeurs assez nombreux et compétents"*<sup>3</sup>. La filière des scolastiques ou séminaristes venus faire leur service militaire en enseignant au Collège venait de se remettre en place, mais il fallait bien que quelqu'un portât le chapeau.

Après cet échec, tous les élèves du Collège sont orientés vers la préparation du baccalauréat égyptien classique et d'un diplôme maison de français élevé. La rapide dépréciation de ce dernier et l'effort réalisé en français dans le cycle préparatoire conduisent finalement en 1963 à une seconde tentative d'adoption de la branche "langues" du baccalauréat égyptien, aménagé en deux cycles : l'un où les matières scientifiques étaient enseignées en français, l'autre où elles l'étaient en arabe. Le Collège a fonctionné sur cette dualité nouvelle jusqu'au début des années 1980.

L'adoption manquée du programme "Langues" a révélé la profonde erreur d'analyse de ceux qui l'avaient promu. Ce n'est pas un attrait pour la culture française en elle-même qui avait provoqué l'afflux de nombreux élèves au Collège depuis 15 ans, mais le bénéfice social pratique qu'ils pouvaient en tirer. Suggérer qu'ils n'en étaient pas dignes, c'était, en 1960, commettre un crime de lèse-majesté. Les leçons de l'expérience sont tirées. Après cet échec, cinq pères quittent Le Caire pour Alexandrie ou Beyrouth. Tous ne sont pas français, mais ils ont été, d'une manière ou d'une autre, les promoteurs du maintien de la langue française à un niveau élevé au Collège. Quatre d'entre eux y exerçaient depuis plus de dix ans.

Une telle affaire, tout comme la tentative d'expulsion du Préfet du Petit Collège en 1962 à la suite de la plainte des parents haut placés d'un élève, est symptomatique. Elle montre que le Collège de la Sainte Famille semble avoir été dans une large mesure un instrument de prestige social, que s'est approprié, si elle ne l'a pas accaparé, une élite nouvelle en pleine ascension. Le choix, dès lors, pour la Compagnie n'était sans doute pas réellement à faire. Il se posait entre relever le défi de la formation de ces "nouvelles couches" ou bien risquer de disparaître avec l'ancienne élite, drapé dans sa dignité de détenteur de la seule, vraie et unique culture. Sur cette question là, la Compagnie, et en même temps qu'elle, l'Eglise, étaient en train de beaucoup évoluer. A la fin des années 1950, dans le climat enthousiaste lié à l'ouverture du Concile, et sous l'impulsion de la nouvelle direction, les contacts avec la hiérarchie copte orthodoxe se multiplient. En

---

<sup>1</sup>. Ibid.

<sup>2</sup>. Ibid.

<sup>3</sup>. Nouvelles de la Vice-Province, N°10, 1960.

1963, c'est un projet vieux de dix ans qui aboutit, avec la parution d'un manuel d'instruction religieuse pour les instituteurs et institutrices chrétiens, réalisé, sur demande du Ministère de l'Education Nationale, par des représentants des trois confessions : catholiques, coptes orthodoxes et protestants.

Sur le plan des études, au terme d'une décennie mouvementée, mais avec, en fin de période, un rôle déterminant de l'Etat, par un curieux pied de nez de l'Histoire, deux sections réapparaissent au Collège, un peu *comme s'il ne s'était rien passé*. Les cadres, comme le bâtiment, se raffermissent, n'ont jamais bougé. Dans l'affrontement nationaliste, alors que ne cesse de jouer et rejouer la faille "mémoire coloniale de la France" contre "mémoire inconnue en gestation de l'Egypte", une donnée triomphe : c'est la mémoire de l'institution, de ses pratiques et de ses normes. Au point d'équilibre qui s'instaure, le gouvernement s'est sans doute autant approprié le Collège que celui-ci a fait sien le nationalisme égyptien. C'est que l'un comme l'autre sont simultanément investis d'une demande sociale de classes en plein essor, en pleine conquête du pouvoir et de sa légitimité.

L'histoire du Collège de la Sainte Famille dans les années 1950 est symptomatique des processus d'intégration et d'exclusion à l'oeuvre dans la définition, par l'école, d'une entité nationale.

Il ne fait pas de doute que la classe qui investit le Collège se sent beaucoup plus liée au pays que ceux qui en parlaient "*à la troisième personne*". Le critère de la langue usuelle (arabe ou française) est sur ce plan tout à fait significatif. Des enquêtes ont montré que la nouvelle clientèle du Collège était sensiblement plus arabophone à la maison que l'ancienne, mais aussi que le français s'était diffusé dans les foyers par l'intermédiaire des femmes, scolarisées beaucoup plus tôt dans les écoles religieuses que leurs maris. Dans l'enseignement du français, ces écoles ont non seulement donné la possibilité technique de parler cette langue, mais ont également contribué à la diffusion d'un *habitus* culturel qui était celui de l'aristocratie égyptienne. Avoir une fiancée élevée chez les Soeurs, "à la Mère de Dieu", à "Notre-Dame des Apôtres", au "Sacré Coeur" marque la première étape d'un processus d'agrégation à une élite francophone prestigieuse, lequel trouve sa consécration avec la scolarisation du fils au Collège de la Sainte Famille. Là se tisseront des liens avec des enfants de notables. C'est moins la formation étrangère en elle-même qui est recherchée que l'intégration à l'élite qui y avait accès.

Le caractère plus national du recrutement se lit aussi dans la manière dont les familles choisissent d'orienter les études de leurs enfants, du secondaire au supérieur. Francis Berkemeijer a bien montré<sup>1</sup> combien les facteurs de nationalité et de religion étaient importants dans le choix du cycle d'études conduisant au baccalauréat français ou égyptien, et combien les égyptiens de souche, plus encore les coptes que les musulmans délaissaient le cycle français. A mesure que les effectifs de ce cycle régressent, c'est le choix d'études et de carrières en Egypte qui s'affirme. L'image que renvoie au fil des ans le journal du Collège de son public montre également un souci de plus en plus présent de contribuer au développement du pays. Il serait sans doute erroné de ne voir là que la préoccupation des seuls éducateurs.

Il y a donc appropriation, et non rejet, de lieux symboliques, de pratiques culturelles qui étaient ceux d'une ancienne élite, à mesure que celle-ci, démantelée dans son pouvoir économique par la réforme agraire et les nationalisations, et menacée dans

---

<sup>1</sup>. Berkemeijer Francis, "Facteurs socio-économiques dans le choix des parents pour l'un ou l'autre des cycles, français ou égyptien, dans une école de langues au Caire", in *Dimensions sociales de l'enseignement en Egypte, Communications présentées au séminaire CNRSC-CEDEJ-CEROAC, Dossier n°3*, Le Caire, CEDEJ, 1980, pp.45-63.

son monopole culturel par des classes montantes, prend le chemin de l'exil vers l'Europe ou les pays neufs.

Dans ce contexte, l'histoire du Collège de la Sainte Famille dans les années 1950 pourrait se lire comme une tentative de produire une "haute culture" qui serait, sinon celle de l'Etat, du moins celle de certains de ses grands serviteurs. Le journal *Le CSF* participe de ce processus d'intégration. Fondé en 1949, il est le journal des élèves et de la nouvelle génération, alors que *Papyrus*, héritier de A.B.C. fondé en 1924, était un journal d'"*Anciens Elèves des Pères Jésuites en Orient*". De façon significative, ce dernier disparaît en 1954, laissant toute la place au *CSF* qui, sur un support identique, est ciblé différemment. *Le CSF* est un signe matériel d'appartenance au Collège. Il peut se lire comme un produit culturel de synthèse, très fortement marqué par les idées des pères. L'impression que laisse son survol dans les années 1950-60, on l'a dit, est une attention sans cesse accrue portée à l'Egypte, avec une part prise par la langue arabe toujours plus importante. La dimension supra-nationale de l'Egypte qui y est proposée est le domaine d'étude qui pourrait s'avérer le plus riche. Il semblerait que dans un premier temps, elle soit rattachée au catholicisme proche-oriental et à un monde méditerranéen conçu comme latin, puis au monde africain francophone dans l'optique du maintien du "français élevé", puis à l'Afrique nilotique dans la perspective d'un grand dessein africain de l'Eglise d'Egypte. Une donnée est curieusement absente de tout ce champ : le monde arabe et son leader charismatique Gamal Abdel Nasser qui étaient tout de même, à l'époque, une donnée difficile à laisser de côté. Le patriotisme de l'institution ne doit pas se confondre avec l'allégeance pure et simple à une vision de la nation qui lui était "étrangère".